

ALLIANCE CANOË-KAYAK VAL DE LOIRE

Saint Denis en Val - Saint Jean de la Ruelle - Loiret (45)

Comité Directeur – 19 mars 2014

Présents : Charly, Paul, Jacques, Stéphane, Thomas, Nicolas, Mathieu, Childéric, Christian, Raphaël, Fabien.

Invité : Yann

Excusé : Guillaume

-Défraiement déclaration fiscale, mise en place du système.

Le principal problème est que l'association doit être reconnue d'utilité publique pour pouvoir prétendre à ce système tout en respectant le principe de non-concurrence au secteur privé. Pour cela il faut adresser un courrier aux impôts (lettre recommandée avec AR. Sans réponse de leur part au bout de 6 mois, nous sommes reconnus tacitement d'utilité publique. Charly s'en occupe.

-État des lieux de l'association (Charly) :

Notre projet associatif est de proposer et de développer l'activité canoë kayak dans la région Orléanaise.

Pour ça le club propose deux types d'adhésions :

> L'adhésion temporaire qui permet une première approche au plus grand nombre le temps d'une ballade dans des embarcations adaptées à un public novice.

> L'adhésion permanente qui permet une acquisition des bases et une progression des techniques du canoë kayak (mesurable par le biais des pagaies couleurs) dans des embarcations polyvalentes.

Un adhérent permanent aura ensuite le choix de s'orienter vers une pratique de loisir ou de compétition.

À partir de là, le club a fait le choix (réaffirmé depuis quelques années) de donner la priorité à la recherche et l'encadrement d'un public jeune au niveau de l'adhésion permanente. De favoriser l'accès à la pratique de compétition (grâce à de nombreux avantages, notamment quant à la prise en charge des frais de déplacement et d'inscription). Et ce, sans pénaliser la pratique de loisir en ayant la même politique sur les déplacements.

À noter que la différence entre ces deux types de pratique se mesure aussi par une différence d'encadrement qui est plutôt économique et autonome grâce aux cadres bénévoles (dont la liste est établie chaque année) pour la pratique de loisir. Contre un encadrement salarié pour la pratique jeune et compétitive.

Ce qui nous amène à parler d'un autre choix de politique associative qui est de favoriser la formation de nos adhérents sur des diplômes et des formations qualifiantes, de manière à entretenir et renouveler notre potentiel d'encadrement associatif tout en permettant à ces mêmes adhérents de leur ouvrir les portes d'un parcours professionnel ...



Maintenant au bilan des trois dernières années il y a du plus et du moins :
Le plus, c'est qu'on a pas trop mal réussi notre pari de recrutement de jeunes...
Le moins c'est qu'on a du mal à les garder.
Il faut donc être plus efficace en proposant une activité peut être plus ludique sur la période hivernale qui est difficile...

Autre plus : on a bien réussi à développer la pratique compétitive de nos jeunes recrues avec un bel accroissement du niveau général >> accès N3, N2 et N1
Le moins c'est qu'on est encore un peu trop en retrait par rapport à la dynamique régionale qui elle aussi se structure et sur laquelle nous devons être en mesure d'inscrire nos jeunes dans une logique de progression et de confrontation.
En ce qui concerne la pratique loisir, je pense que le plus c'est que nous avons un noyau dur de pratiquant qui a su trouver une certaine autonomie. Le moins c'est que ce groupe semble difficilement « pénétrable ». Il faut réussir à réinstaurer un sentiment d'appartenance à un club commun... fort de ses différences...

Le projet associatif doit donc continuer à progresser mais on doit aussi intégrer de nouveaux objectifs :

Au sens large, trouver le moyen d'aller chercher de nouveaux publics qui font défaut à notre association, cela reste encore les jeunes, mais aussi et surtout le public féminin ainsi que le public venant de milieux défavorisés ou éloigné.

Rappel de la problématique financière, présentation des diverses stratégies économique à mettre en place.

L'année 2013 a été catastrophique avec un déficit de 18000€

L'objectif est de redresser la situation ou du moins ne pas se faire « surprendre » une deuxième fois !

Cela nécessite avant tout une surveillance plus régulière des dépenses et des recettes...il faut donc mieux anticiper. Ceci dit, si c'est plutôt facile d'anticiper les dépenses, ça reste difficile d'anticiper les recettes qu'on va faire (s'il fait beau...) si nos bilans d'exercices marchent sur une année civile ; on est plutôt obligé de s'adapter d'une année sur l'autre en fonction de la « récolte estivale »
Autrement dit, l'année passée ou comme celles qui viennent on aura beau surveiller les dépenses de janvier à juin... on ne saura pas plus si les recettes seront à la hauteur...

Après ça passe par moins dépenser, du moins être vigilant sur ce qui peut être économisé et ce qui ne peut pas l'être :

Impératif> payer le salarié et les créances.

Facultatif> payer les déplacements et acheter du matériel.

Autrement dit ce n'est pas cette année qu'on va investir lourdement dans du matériel associatif... on a un stock actuellement suffisant qu'il faut déjà entretenir pour le mieux.

On a déjà décidé d'économiser sur les déplacements... il serait pas mal de faire l'économie de salariés supplémentaires pour l'animation d'été (plus facile à dire qu'à faire !)

La question reste la même : comment être sûr de pouvoir compter sur les bénévoles ???
Il serait bon de trouver un moyen de mobiliser plus amplement les adhérents sur des actions bénévoles sur une thématique du donnant/donnant afin que la vie associative ne soit pas juste un lieu de consommation mais plutôt un lieu d'implication...

Il y a au sens large une bonne vingtaine de WE à la belle saison de mai à septembre... soit moins de la moitié de nos adhérents... nous devrions être capable d'inscrire une ou deux personnes sur chacun de ces WE soit pour aider à l'animation estivale, soit pour libérer du temps au salarié sur l'activité club afin qu'il puisse être sur l'animation estivale!

Face aux dépenses on doit trouver des moyens de faire rentrer de l'argent :

- 1- Plus d'adhésions temporaires et permanentes.
- 2- Organisation de manifestations.
- 3- Chercher des partenaires, chercher des subventions...
- 4- Vente de matériel.

Ce qui nous rapporte le plus se sont les adhésions et notamment les temporaires puisqu'on tourne autour des 3000 chaque année et c'est ce qui à pêché l'année dernière faute d'ensoleillement...

Rappel du fonctionnement activité et sorties club (Charly) :

Pour l'activité club hebdomadaire, un planning des séances est mis en place et disponible sur le site internet. Le cadre du club salarié à en charge le suivi et l'encadrement des séances, prioritairement vis à vis des jeunes et des compétiteurs. Autrement, il s'assure qu'un bénévole identifié comme cadre club prenne en charge les séances où il n'intervient pas...

Les sorties club sont elles aussi identifiées au calendrier chaque année. On y retrouve les compétitions jeunes, 3 régionales, 3 sorties loisir, et les compétitions Nationales.

On a décidé en AG de prendre en charge à hauteur de 0,15cts du km les déplacements... pour réduire les frais (on ne va pas revenir sur le protocole) seul le challenge jeune reste à la charge entière du club.

Le salarié et ou le cadre bénévole devra à chaque sortie établir une liste des participants qu'il transmettra au bureau

En ce qui concerne les stages ou sorties de plus de deux jours:

Sur ce type de sorties un budget prévisionnel doit être établi mentionnant le coût du stage et le coût demandé aux participants.

La part club reviens au minimum à la prise en charge du déplacement (tjrs 0,15cts du km) une prise en charge club plus importante peut être accordée après étude du prévisionnel... tout le reste est partagé par les participants.

Le salarié et/ou le cadre bénévole devra à chaque sortie établir une liste des participants qu'il transmettra au bureau.

Clarification sur le fonctionnement des stages pour les salariés et bénévoles. Le cadre du stage intègre la prise en charge de ses frais dans le budget prévisionnel du stage. Les frais sont ensuite répartis entre les participants.

Pour les juges et entraîneurs sur les compétitions, sorties et dans l'attente d'une proposition simple et étayée d'un fonctionnement, les frais d'hébergement du salarié ou bénévole sont divisés entre les participants.

CNDS- Emploi

Présentation de Yann et Childéric sur la réunion d'info CNDS.

Les priorités 2014 sont les femmes, le handicap et l'emploi. Dans le but de corriger les inégalités.

Le seuil a augmenté de 750€ à 1500€.

Jusqu'à 80% de subventionnement (Source G Pichard-DDCS).

2 fiches actions seront faites :

1 fiche action sur un projet avec les ZEP de st jean.

1 fiche action vers le public féminin.

Yann, Childé et le bureau travaillent dessus avec une date butoir fixée au 17 avril.

Yann démarche les maisons de quartiers et public féminin.

L'accompagnement éducatif nécessite 2 chauffeurs. 1500€ pour 9 séances de 2H... avec le collègue Max Jacob si volontaire.

Yann se renseigne pour connaître la date jusqu'à laquelle le cap'asso en standby peut être maintenu.

Fabien fait un état des lieux des forces en présence pour cet été (Christian dispo une semaine).

Poser une annonce un chauffeur, interne ou CAE si on trouve la perle rare....

Présentation de Charly sur le CNDS emploi : 34000€ sur 3 ans qui peut s'ajouter à un cap'asso par exemple. Problématique du Cap Asso de Thomas en « Stand-by... »

Réflexion sur la nécessité d'un deuxième salarié à l'ACKVL

Un deuxième poste permettrait de spécialiser l'emploi de Yann vers l'entraînement et la compétition... Dans l'esprit de nos adhérents il serait donc facilement identifiable que le fait de tomber sous l'encadrement du cadre « compétition » révèle une certaine progression...

Autrement dit, un autre poste aurait pour principale mission l'animation et la formation des nouveaux adhérents.

L'autre plus c'est que dégagé des contraintes de la compétition il serait disponible pour encadrer le samedi AM.

La saison creuse serait pour lui une opportunité de mettre en place des actions de recrutement pour la période estivale. Mais aussi la mise en place d'actions en vue de rechercher de nouveaux publics: féminin, social etc.

Communication :

Recherche d'un référent au sein de la république du Centre afin d'instaurer une relation de confiance et correspondre à leurs attentes. Fabien se charge de prendre un rendez vous pour le 31 mars afin qu'il rencontre quelqu'un avec Jacques

Flash info de Saint Denis en Val. 4 articles à faire par an. Charly s'en occupe.

Les adhérents du club sont incités à parler du club dans son entourage personnel, professionnel pour le faire connaître ainsi que ses offres.

Le mécénat, les dons sont possible. Faute de temps pour démarcher le CD en appelle aux diverses connaissances de chacun pour voir ce qui est possible de faire.

Internet:

Point de Paul et Childéric. Pour l'instant au point mort par manque de temps. A voir prochainement.

Banque:

Présentation de Fabien du problème de saisonnalité impossible avec le TPE. Du coup la décision votée en CD du 19 janvier est caduque.

Choix à faire entre un TPE à l'année et un fonctionnement avec un TPE dématérialisé via le site jepaieenligne..

Le choix est porté sur la location d'un TPE à l'année selon les modalités suivantes :

RTC compact ingenico ICT 220 EM. TPE fixe filaire. Abonnement et cout télécom en sus.

Location : 10€/mois sur une durée de 48 mois

Frais de mise en service : 38€

Commission sur carte bancaire intra CE : 0.60%

Commission sur carte bancaire hors CE : 0.75%

Fixe par transaction : 0.00€

Minimum par transaction : 0.10€

Point camion à voir pour octobre. (vieillessement).